

Comment bénéficier d'une Convention CIFRE ?

EN QUELQUES MOTS...

Créées en 1981 par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT), les CIFRE - Conventions Industrielles de Formation par la Recherche - ont pour objet de subventionner toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant, inscrit dans un laboratoire de recherche, dont la mission professionnelle doit aboutir à la soutenance d'une thèse.

Outre l'entreprise et le doctorant, une CIFRE implique aussi le laboratoire de recherche. Ce dernier encadre la thèse sur le plan scientifique. Côté entreprise, les motivations sont diverses, recherche de compétitivité, amélioration de compétence, anticipation d'une obligation réglementaire, développement d'un nouveau marché, rupture technologique, etc. L'apport d'une CIFRE permet à l'entreprise de renforcer sa R&D pour répondre à ces motivations. Pour le chercheur et le laboratoire, une thèse CIFRE permet de confronter les recherches aux pratiques et aux caractéristiques réelles du terrain.

Tous les domaines scientifiques sont concernés. A noter que depuis 2009, la Direction générale de l'armement finance les CIFRE-Défense pour des sujets d'intérêt «défense». Autre type de CIFRE, depuis 2013, le Conseil national du développement de la science et de la technologie (CNPq) du Brésil finance les CIFRE-Brésil sur des sujets de science et technologie. L'objectif est de former de futurs cadres brésiliens dotés d'une expérience de la recherche partenariale.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Les CIFRE sont recrutés en CDI (Contrat à Durée Indéterminée) ou en CDD (Contrat à Durée Déterminée) d'une durée maximale de trois années. En 2012, le salaire annuel brut initial moyen était de 28 000 euros. La réglementation prévoit un salaire annuel brut minimum de 23 484 euros. Pour le compte du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ANRT verse une subvention annuelle de 14 000 euros à l'entreprise. Les coûts restants à la charge de l'entreprise sont éligibles au Crédit Impôt Recherche (CIR) et donnent lieu à un crédit d'impôt d'au moins 10 595 euros. Le dispositif CIFRE totalise aujourd'hui 4 500 conventions. En 2012, 61% des entreprises dans lesquelles travaillaient des « CIFRE » étaient des PME.

QUELQUES POINTS CLES...

Les demandes se déposent tout au long de l'année sur le site de l'**ANRT**. L'association instruit les dossiers dans un délai de 3 mois. Pour trouver un doctorant, le même site publie une liste de laboratoires de recherche proposant des étudiants. Les entreprises peuvent de leur côté proposer des Cifre sur le même site.

L'entreprise signe avec le laboratoire d'accueil un contrat de collaboration garant des conditions de déroulement des recherches et du partage de la propriété des résultats obtenus.

POUR EN SAVOIR PLUS...

L'ANRT organise régulièrement des petits déjeuners d'informations CIFRE dans ses locaux.
www.anrt.asso.fr

Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) – Association qui défend les intérêts des jeunes chercheurs et fait la promotion du Doctorat.
<http://cjc.jeunes-chercheurs.org>